

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

05U22

Rendu exécutoire
le

PLAN DES SERVITUDES

Date d'origine :
Septembre 2024

6b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 12 décembre 2023

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 26 septembre 2024

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE LUZARCHES

Date de convocation
11 mai 2011

Nombre de conseillers:

En exercice 27
Présents : 21
Votants : 24

Objet : Approbation du périmètre
de protection modifié autour des
monuments historiques protégés du
centre ville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2011
Délibération n° 2011-46

L'an deux mil onze,
Le dix huit mai à vingt heures quarante cinq,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la
Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Patrick
Decolin.

Étaient présents : M. Decolin, Mme Fontanier, MM. Pruvost,
Jozeau, Mme Antoine, MM. Derkaloustian, Caron, Mme Paisant,
M. Richard, Mme Lagrange, M. Menveux, Mme Duwer, M
Etcheverry, Mme Piana Borci, M. Lecaille, Mmes Lafortune, Le
Gluher, MM. Victor Pujebet, Dessoude, Mme Gibier, M. Delahaye.

Absents ayant donné procuration : Mme Bersegol à M Pruvost,
M. Delrue à M. Richard, M. Decombes à M. Dessoude.

Absents non excusés : M. Chebak, Mmes Chiocchia, Bagur.

Madame Lagrange est élue secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Par délibération du 5 mai 2010, le conseil municipal a émis un
avis favorable sur les propositions de modification du
périmètre de protection autour de l'église, la halle, et les
vestiges de l'ancien prieuré Saint-Côme.

Il a pris acte d'un avis favorable préalable à la réalisation du
dossier de procédure de création des périmètres de protection
modifiés.

Le 29 septembre 2010, le conseil municipal a également
accepté la proposition des trois périmètres de protection
modifiés :

PPM1 : abords de l'église Saint Côme Saint Damien ;

PPM2 : abords de la halle ;

PPM3 : abords du domaine des vestiges de l'ancien prieuré
de Saint Côme, autour des monuments historiques protégés de
la commune.

Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 11 janvier 2011 au 11
février 2011 inclus,

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis
favorable, sans réserve, à la modification des périmètres de
protection modifiés,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la mise en
vigueur de la servitude des périmètres de protection modifiés.

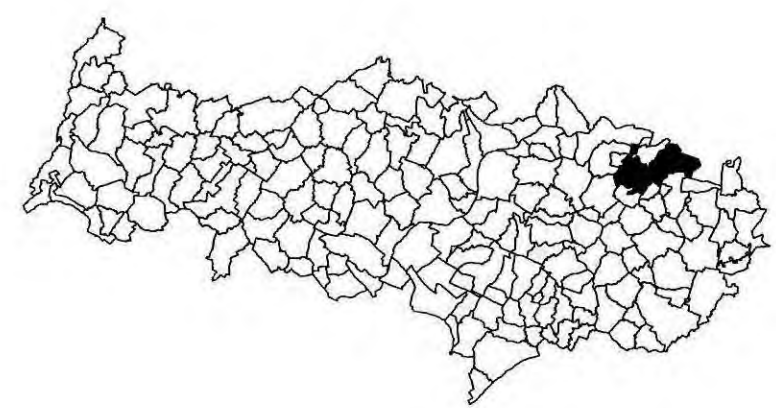


Pour extrait conforme
Le 19 mai 2011

Le Maire

Patrick DECOLIN

COMMUNE DE LUZARCHES



PLAN LOCAL D'URBANISME

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

N° INSEE : 95352

Echelle : 1/5000e



Dressé par le Pôle Urbanisme
Cergy-pontoise
Modifié le : 20 Décembre 2014

MISE A JOUR
Vu pour être annexé
à l'arrêté du : 02 FEV. 2012



Préfecture 95010 Cergy-Pontoise

LEGENDE

- Limite de commune
- A1 - BOIS ET FORETS**
 - Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- A5 - CANALISATIONS D'EAU ET ASSAINISSEMENT**
 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES**
 - Monuments historiques classés
 - Monuments historiques inscrits
 - Périmètre de Protection Mobilité
- AC2 - PROTECTION DES SITES**
 - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés
- I3 - GAZ**
 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
- PT3 - TELECOMMUNICATIONS**
 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication
- T1 - VOIES FERREES**
 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- T5 - RELATIONS AERIENNES**
 - Servitudes de dégagement
 - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne

Auteur : DDT95/SUADD/PU
Sources : BDTOPO/PAYS, BDCARTOIGN

